



PROCES VERBAL

Bureau Communautaire du Mardi 07 Novembre 2017



Ordre du jour :

Le Président procède à l'appel des membres et récapitule les pouvoirs :

Etaient présents :

BESNE : Mme Sylvie CAUCHIE

MONTOIR-DE-BRETAGNE : Mme Michèle LEMAITRE

PORNICHET : M. Jean-Claude PELLETEUR

SAINT-ANDRE-DES-EAUX : M. Jérôme DHOLLAND

SAINT-JOACHIM : Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-NAZAIRE : M. David SAMZUN, M. Eric PROVOST, M. Alain MANARA, M. Jean-Jacques LUMEAU, Mme Gaëlle

BENIZE, Mme Lydie MAHE, M. Martin ARNOUT

TRIGNAC : M. Claude AUFORT

Absents représentés :

DONGES : M. François CHENEAU donne pouvoir à M. Jean-Claude PELLETEUR

LA CHAPELLE-DES-MARAIS : M. Franck HERVY donne pouvoir à Mme Marie-Anne HALGAND

SAINT-MALO-DE-GUERSAC : M. Alain MICHELOT donne pouvoir à M. Eric PROVOST

Absents excusés :

SAINT-NAZAIRE : Mme Pascale HAMEAU

Le Président propose que le secrétariat de séance soit tenu par M. Jean-Claude PELLETEUR, ce qu'accepte le Bureau Communautaire à l'unanimité.

Le Procès Verbal de la séance du Bureau Communautaire du Mardi 26 septembre 2017 n'appelant aucune observation, il est adopté à l'unanimité.

I – Informations

Projet de réseau de chaleur de Donges

Claude Aufort

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de développement des énergies nouvelles renouvelables. La CARENE s'est dotée d'une stratégie ambitieuse qui prévoit de porter à 24 % la contribution des énergies renouvelables dans le mix énergétique territorial à l'horizon de 2030. Le développement de la filière « bois énergie » constitue un des leviers majeurs de cette stratégie, qui permettra de passer de 7,5 % de couverture des besoins en chaleur par les ENR à 31 % à l'horizon de 2030.

Dans le cadre du renouvellement, programmé au PIC, de la chaufferie de la piscine de Donges, une étude a permis de vérifier qu'il y avait bien un intérêt à mutualiser la production de chaleur de la piscine et de l'EHPAD du Clos fleuri, situé juste à proximité. Compte tenu des projets de rénovation sur les bâtiments de la commune de Donges, il a été décidé d'étendre le périmètre de l'étude à des bâtiments communaux particulièrement consommateurs, mais également à la résidence de la Souchais, de Silène, et au collège Arthur-Rimbaud. Les résultats de cette étude démontrent une adhésion de l'ensemble des parties prenantes, un intérêt environnemental traduit par une réduction de 72 % des gaz à effet de serre par rapport à la situation actuelle, plus l'atteinte de 8 % de l'objectif de biomasse à l'horizon de 2030 ainsi qu'un équilibre économique, grâce à la mobilisation des aides du fonds « chaleur ».

La prochaine étape consiste à engager une assistance à maîtrise d'ouvrage afin d'accompagner la CARENE dans le choix d'un montage juridique et financier.

Laurent Kerneis (présentation diaporama)

La carte figurant sur la diapositive n° 3 présente les principaux équipements qui, dans la Commune de Donges, peuvent être raccordés à ce réseau de chaleur. Plus les ronds sont importants, plus la consommation énergétique est importante. Plus ils tendent vers le rouge, plus les équipements, les corps de chauffe et la production de chaleur sont vieillissants. Il va donc falloir penser à les remplacer. On retrouve la piscine et l'EHPAD, qui consomment à peu près la moitié de la consommation énergétique de ce projet.

Ce projet permettrait de raccorder à peu près huit bâtiments. Cinq partenaires sont engagés et répertoriés : la CARENE, avec sa piscine, la Commune de Donges, avec différents bâtiments (ateliers municipaux, groupe scolaire, gymnase, salle des Guifettes), le Conseil départemental, avec son collège, l'EHPAD et Silène, avec la résidence de la Souchais, qui a été dernièrement réhabilitée, mais dont la production de chaleur fonctionne toujours au fuel. La production totale représente 3 GWh. La longueur du projet de réseau est de 1,7 km, et ce projet permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre de l'ordre de 72 % par rapport aux émissions actuelles. Au regard de la stratégie de développement des énergies renouvelables, il permettrait d'atteindre un objectif d'environ 8 % par rapport aux objectifs fixés pour la filière biomasse à l'horizon de 2030.

La diapositive n° 5 présente une esquisse de ce que pourrait être le tracé du réseau de chaleur, avec la piscine et l'EHPAD côte à côte et le tracé du réseau de chaleur qui permettrait d'alimenter les autres bâtiments, qui sont assez proches les uns des autres. Le tracé n'est pas en ligne droite pour préserver un cheminement récemment rénové et enrichi d'aménagements extérieurs. Le choix a été fait de dévier le réseau et de le faire passer par la partie nord.

S'agissant du bilan économique, ce projet représente un investissement total d'1,925 M€. Il permet d'aller mobiliser des financements du fonds « chaleur », à travers l'ADEME. Ce fonds permet de financer les projets d'énergie renouvelable thermique, les projets à biomasse, les projets de solaire thermique et les projets géothermiques. Une subvention de l'ordre d'1,175 M€ peut ainsi être mobilisée, ce qui permet de diminuer l'investissement de la CARENE, qui aura à financer un reste de 750 000 €, et d'avoir un temps de retour sur investissement de l'ordre de dix ans, par rapport à la situation de référence, qui consiste à remplacer tous les équipements de chauffage vieillissants.

Il y a forcément des impacts plutôt favorables sur la facture des différents partenaires. Sur les bâtiments de la Commune de Donges, le gain annuel est de 7 000 € dès la première année. Le collège Rimbaud, en revanche, est pénalisé parce qu'il a une forte puissance installée et de faibles consommations d'énergie, rapportées à celle-ci. La résidence La Souchais est fortement gagnante parce qu'elle part de loin, avec sa production de chaleur au fuel. L'EHPAD et la piscine sont également gagnants. Les gains énergétiques avoisinent les 30 000 € annuels.

S'agissant des prochaines étapes pour valider ce projet, il est prévu de s'associer les services d'une assistance à maîtrise d'ouvrage par un vrai spécialiste du milieu, qui pourra accompagner et guider la CARENE dans le choix du montage et surtout, du mode de gestion à retenir pour ce projet, entre la régie, la délégation de service public ou la concession / réalisation / exploitation / maintenance. Il s'agit de s'appuyer sur ce spécialiste et sur une équipe de juristes pour aider la CARENE à faire ce choix. L'objectif est de livrer ce réseau de chaleur à l'automne 2019.

Éric Provost

Il s'agit bien d'une chaudière à bois ? Un raccordement potentiel pourrait être fait avec les émissions de chaleur de la raffinerie.

Le Président

Et l'eau chaude qu'elle rejette dans la Loire.

Laurent Kerneis

La raffinerie est située assez loin de tous ces équipements. Le fait de tirer un réseau sur une telle longueur est difficilement envisageable.

Jérôme Dholland

Où se situerait la chaudière ?

Laurent Kerneis

La chaufferie se situerait en face de la piscine, dans un espace utilisé aujourd'hui comme espace de loisirs. C'est un foncier qui appartient à la commune.

Jérôme Dholland

Est-il intéressant, pour un réseau de chaleur, de mettre la chaufferie en bout de ligne plutôt que de la répartir sur deux lignes différentes ?

Laurent Kerneis

Il aurait effectivement été intéressant de la situer au milieu, mais c'est une zone résidentielle. Or il faut prévoir l'approvisionnement en bois, ce qui implique un passage de camions important. Sur le tracé proposé, les camions pourront plus facilement livrer le bois et repartir. D'où le choix d'implanter la chaufferie à cet emplacement, qui est plus à l'écart de la population. Le tracé et tout le projet seront consolidés par le travail que réalisera l'AMO, avec l'objectif de présenter des éléments au Bureau communautaire en janvier ou février 2018 pour que le Conseil communautaire puisse prendre position au mois de mars.

Contrat de territoire régional : ventilation des projets

Martin Arnout

Il s'agit de ventiler 6 M€ entre différents projets et selon des critères définis, notamment la taille des projets.

Antoine Bouvet

C'est un sujet qui a déjà été abordé avant l'été. Une enveloppe d'environ 6 M€ qui devait être consacrée au territoire par la Région à travers les EPCI, comme c'est la règle pour l'ensemble des territoires de la région. Il avait été convenu que le sujet serait travaillé en conférence des DGS pour pouvoir rendre une copie à l'automne. C'est cette proposition qui est présentée aujourd'hui.

Ce contrat est établi à l'échelle intercommunale. Il est basé sur la stratégie urbaine durable et le plan d'aménagement durable du PLUi. Il doit couvrir des dépenses qui devront être engagées avant le 31 décembre 2020.

Le calcul de la Région pour définir ses enveloppes à l'échelle des EPCI est basé sur la densité de population du potentiel financier par habitant, avec une bonification en fonction d'un certain nombre de règles comme les polarités, les centralités ou le nombre de kilomètres de côte. Les caractéristiques du territoire de la CARENE sont plutôt favorables en termes de densité et de littoral. Il se rapproche un peu de la Vendée, par certains aspects. Cela vaut à la CARENE cette dotation plutôt confortable de l'ordre de 6 M€. Cette dotation doit financer prioritairement des investissements structurants ainsi que des actions d'animation et des études structurantes. Les bénéficiaires, pour la CARENE, sont l'EPCI et les communes.

Un autre point est mis en avant dans les modalités d'élaboration et conditions de financement : au moins 10 % de la subvention doivent être consacrés à la transition écologique et énergétique, qui est l'un des axes forts portés par la Région. Il appartient à chaque territoire de s'organiser pour définir les taux d'intervention par opération. La subvention est cumulable avec d'autres dispositifs contractuels. Par exemple, dans le cadre des projets relatifs à la mobilité, il est tout à fait possible de cumuler du financement régional et départemental pour des liaisons douces.

Le projet a été travaillé avec l'ensemble des DGS, mais chaque maire a sans doute eu un retour avant cette réunion de Vice-présidents. Trois axes ont été retenus. Le premier consiste à mobiliser 2,5 M€ sur des opérations sous maîtrise d'ouvrage de la CARENE, qui, par définition, sont en général des opérations structurantes pour le territoire. Le deuxième est de choisir un projet phare par commune. Le troisième porte sur la mise en œuvre du schéma directeur vélo, qui est également un projet structurant et à l'échelle du territoire, qui concerne l'ensemble des communes et les liaisons intercommunales.

Les DGS ont souhaité sortir des critères tels que le poids de population ou le potentiel financier, pour éviter les effets de seuil et des niveaux de contribution pouvant être très bas pour les communes. Ils ont raisonné plutôt par rapport au coût de l'opération, avec un taux de subvention variable selon le montant de l'opération subventionnée, sachant que toutes les opérations de 2 M€ à 10 M€ étaient surtout des opérations de la CARENE, avec par conséquent un taux de financement plus bas, et qu'à l'inverse, des communes qui avaient parfois des projets plus petits avaient un taux de subvention un peu plus élevé.

L'ensemble des opérations du ressort de la CARENE mobilisent 2,6 M€. Ces projets sont les suivants :

- la rénovation de la Maison de la création, c'est-à-dire le Centre d'initiatives locales (CIL), projet d'un montant de 4,2 M€ ;
- le réaménagement du boulevard de l'Atlantique, dont le montant est de 8,2 M€ ;
- divers projets photovoltaïques sur le patrimoine de la CARENE tels que les Écossiennes ou la station de transfert, puisque sur ces projets seront développées des énergies nouvelles renouvelables pour répondre aux objectifs de 24 % de la CARENE. Le montant de ces projets est de 400 000 € ;
- le belvédère de Rozé, dans le cadre du développement du tourisme en Brière ;

- la voie verte Brivet, qui comprend toutes les liaisons douces depuis Saint-Nazaire jusqu'à Saint-Malo-de-Guersac, en passant par Trignac, pour relier cet équipement ;
- le relogement de l'ASC, qui a une double mission : c'est un accueil de jour, mais c'est aussi un support pour l'insertion par l'activité économique et c'est à ce titre que la CARENE soutient l'association.

En appliquant mécaniquement les taux, on obtient un montant de 2,6 M€, sur un total de subvention régionale de 6,1 M€, soit près de 40 %. Dans le précédent mandat, la part allouée à la CARENE avoisinait 60 %. La tendance a donc été inversée pour donner un coup de pouce supplémentaire aux communes.

Du côté des communes, chacune d'elle a choisi un projet phare, ce qui a permis d'arriver à un montant total de 3 M€. Ces projets sont les suivants :

- l'extension de la maison de santé à Besné ;
- la restructuration de l'école primaire de la Pommeraie ;
- la rénovation énergétique des vestiaires de foot avec des panneaux photovoltaïques à Montoir-de-Bretagne ;
- la construction d'une nouvelle salle de sports à Saint-André-des-Eaux ;
- la création d'une salle festive et l'aménagement du parking à Saint-Joachim ;
- la requalification du boulevard de la Gare à La Chapelle-des-Marais ;
- le projet « cœur de ville », tranche 1, à Pornichet ;
- l'entrée de bourg et l'aménagement de la RD 50 à Saint-Malo-de-Guersac. C'est un exemple de cumul de contractualisations, puisque le Département apporte également un soutien ;
- l'extension du conservatoire de Saint-Nazaire ;
- la construction de la médiathèque de Trignac, projet plus récent, puisqu'il est apparu avec l'élection de Claude Aafort à la mairie.

Pour le bloc intercommunal, le schéma vélo sera soutenu à hauteur de 500 000 €, sur un coût total estimé à 2,8 M€. Les chiffrages seront affinés parce que certains d'entre eux ont été réalisés sur la base de ratios au kilomètre. Ce projet porte sur l'ensemble du schéma qui a été dessiné et adopté, y compris certaines liaisons au sein des communes, notamment Montoir et Saint-Nazaire.

Au total, ces montants représentent 6,2 M€, ce qui est un peu supérieur au montant de l'enveloppe. Mais cela reste à vérifier, parce que le calcul exact de la Région n'est pas encore connu.

Adeline Thomas

Une information très officieuse a été communiquée ce matin, qui sera annoncée officiellement par Maurice Perrion, lors de sa visite : le montant ne serait pas loin de 6,1 M€.

Antoine Bouvet

À ce stade des projets, on peut se dire qu'il y a bien quelques projets qui auront dégonflé. L'expérience des contrats montre qu'entre les estimations qui sont faites au départ et la réalité des dépenses, les montants baissent un peu. En matière de contractualisation, c'est rarement dans l'autre sens. Cela devrait donc passer.

Cette ventilation, si elle convient au Bureau communautaire, permettra à Martin Arnout d'engager les discussions avec le Vice-président de la Région en charge de cette politique contractuelle.

Jérôme Dholland

Il faut remercier les communes pour le travail réalisé, notamment au service des projets des communes, parce que dans les recherches de subventions, les filières ne se démultiplient pas. Le fait que l'agglomération continue à « jouer

collectif » au bénéfice des communes est très appréciable pour leur situation financière et pour la conduite des projets, à terme.

Claude Aufort

Le projet de la médiathèque de Trignac va bénéficier d'un soutien, et il est aussi très appréciable que l'on puisse remettre Trignac dans les rails, après un temps passé en dehors des rails. La Commune remercie la CARENE de bien jouer le jeu à cet égard.

Le Président

Mais c'est Claude Aufort qui a remis la commune dans les rails.

II – Délibérations

Délibération n° 1 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Boulevard des Apprentis – Zone industrielle et portuaire (ZIP) – Territoire de la commune de Saint-Nazaire – Convention de travaux de modification de réseau de distribution publique de gaz – Délibération modificative

Éric Provost

Il est proposé, par cette délibération, de corriger quelques erreurs qui avaient été commises lors d'une délibération précédente. Il s'agit uniquement d'une régularisation.

Le Président

L'aménagement du boulevard des Apprentis et des travaux qui se réalisent conformément au calendrier et aux enjeux des industriels bénéficient d'une très bonne couverture médiatique, que cela soit par Télénantes, France 3 ou la presse écrite.

La délibération n° 1 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 2 – Commission Urbanisme et aménagement durable – ZAC Grandchamp – Territoire de la commune de Trignac – Rétrocession des terrains – Acquisition des parcelles de LAD SELA – Approbation

Éric Provost

La ZAC de Grandchamp sera prochainement clôturée. Avec cette délibération, il est proposé de régulariser l'acquisition, auprès de LAD SELA, des terrains issus de la ZAC. Il reste un terrain qui n'a pas été commercialisé. La CARENE vendra ce terrain lorsque l'opportunité se présentera, mais il apparaît plus judicieux de clôturer la ZAC et de gérer tranquillement cette vente de terrain.

La délibération n° 2 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 3 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) Altitude / Les Forges – Commune de Trignac – Concession d'aménagement – Approbation et autorisation de signer un protocole avec la commune de Trignac, la SEML Loire-Atlantique Développement SELA et la SPL Loire-Atlantique

Éric Provost

En application de la loi NOTRe et de la délibération du Conseil communautaire du 27 septembre 2016, la zone d'activités économiques Altitude / Les Forges, à Trignac, a été intégrée au domaine communautaire. Un projet de traité de concession d'aménagement entre la CARENE et la SPL LAD, qui aura le suivi de cette zone d'activités, est en cours d'élaboration. Mais comme la ZAC des Forges a été historiquement concédée par la commune à l'aménageur LAD SELA et pour éviter des transferts de propriété multiples, complexes et onéreux, il est envisagé d'avoir au préalable un protocole d'accord quadripartite entre la Commune de Trignac, la CARENE, la SEM LAD SELA et la SPL LAD, qui permettra de définir les conditions de clôture de l'opération communale et les modalités de transfert des fonciers directement à la SPL. Il s'agit, par cette concession, de préparer le futur traité de concession d'aménagement et de chercher la voie la plus simple pour le mettre en œuvre.

Claude Aupart

Il s'agit là du côté organisationnel de la réglementation pour permettre d'avancer sur ce dossier. Mais suite à une réunion avec l'ensemble des entreprises de la zone, il apparaît que dans ces transferts de compétence, il serait important qu'à un moment, cela devienne humain. Il faudrait que la SELA, peut-être avec la CARENE, rencontre les entreprises, d'autant que cela pourrait aider à la création d'une association d'entreprises à laquelle elles sont en train de penser. Il faudrait aller au-delà du respect de la réglementation et mettre un peu de chair dans tout cela. Cela n'enlève rien à l'intérêt de cette délibération.

Éric Provost

Ce ne sont peut-être pas les mêmes interlocuteurs techniques, parce qu'ils doivent s'être répartis différemment entre la SEM et la SPL. Mais il faut en effet organiser cela pour qu'il y ait de la continuité dans le suivi.

La délibération n° 3 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 4 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Coulvé-Québrais – Commune de Saint-Nazaire – Suppression de la ZAC – Approbation

Éric Provost

Les délibérations n°s 4 et 5 sont présentées et soumises au vote conjointement.

Par délibération en date du 13 décembre 2011, le Bureau communautaire avait confié la réalisation de la ZAC de Coulvé-Québrais, sur la Commune de Saint-Nazaire, à la SEM Sonadev. Cette ZAC, d'une superficie totale d'environ 63 ha, regroupait deux secteurs opérationnels : Coulvé, au nord-est des bassins de Guindreff, et Québrais, au sud-ouest. Son programme devait permettre la construction de près de 1 100 logements, dont 30 % de logements locatifs sociaux et près de 20 % en accession maîtrisée, et offrir la possibilité de réaliser des équipements publics et/ou privés, selon la répartition qui était annexée au projet de ZAC.

Par cette délibération, il est proposé de supprimer la ZAC de Coulvé-Québrais, en application des dispositions de l'art. L. 311-12 du Code de l'urbanisme. En effet, le maintien de la ZAC ne semble plus pertinent, aujourd'hui, en raison du report de l'opérationnalité du projet initial, de l'obsolescence des procédures et de la faible exécution de l'opération, puisque l'UPAM et quelques voiries d'accès et de desserte ont été réalisés sur cette zone. Il est clair que la stratégie de

la Commune de Saint-Nazaire n'est plus celle qui avait été envisagée à l'époque en termes de volume de logement, notamment. Cette ZAC n'a donc plus de raison d'être en tant que telle.

En revanche, le secteur de Coulvé-Québrais reste un site stratégique de développement urbain pour la Commune de Saint-Nazaire et pour la CARENE, puisque dans le temps, de nouveaux résidents et de nouveaux équipements pourront y être accueillis. Mais cet aménagement nécessitera d'être réinterrogé, tant sur le plan programmatique que sur celui du phasage opérationnel. Lorsque ces nouvelles modalités d'aménagement seront définies et en vue d'assurer la continuité de cette opération, il conviendra de désigner un nouvel aménageur, dans le cadre d'un nouveau traité de concession. Dans ce cas, la CARENE envisagera de confier l'aménagement de Coulvé-Québrais à la SPL Sonadev Territoires publics, dont l'une des structures, en l'occurrence, la SEM, avait été missionnée sur cette précédente ZAC.

Les parties sont convenues d'un commun accord de résilier par anticipation la concession d'aménagement, en organisant, dans le cadre d'un protocole d'accord, les modalités juridiques et financières de cette résiliation de concession d'aménagement, en arrêtant le pré-bilan de clôture financière de l'opération et le principe du transfert des actifs de l'opération à la SPL en tant que futur concessionnaires.

C'est une opération complexe, sur un plan technique, mais dont l'objectif est de conserver, tout en remettant d'aplomb le cadre juridique, l'intérêt stratégique d'un projet futur à élaborer.

Cette délibération n° 4 porte sur la résiliation de la ZAC et la délibération n° 5, sur la résiliation de la concession d'aménagement et la signature du protocole d'accord avec les SEM et SPL Sonadev Territoires publics.

Le Président

Il convient de préciser que la Ville de Saint-Nazaire a eu des opportunités foncières beaucoup plus importantes que prévu lors du lancement de cette ZAC, au cours de l'avant-dernier mandat, telles que la ZAC de Coulvé-Québrais, la Manon Roland, la station d'épuration, qui sont devenues aujourd'hui des foncières qui peuvent être mis sur le marché et qui sont conformes au contenu du PLUi.

La délibération n° 4 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 5 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Coulvé-Québrais – Commune de Saint-Nazaire – Résiliation de la concession d'aménagement – Autorisation de signer un protocole avec la SEML Sonadev et la SPL Sonadev Territoires publics

Éric Provost

Cette délibération a été présentée conjointement avec la précédente.

La délibération n° 5 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 6 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Opération d'aménagement « Les Clos Mignons » à Donges – Actualisation du traité de concession – Approbation et autorisation de signer l'avenant n° 1 au traité de concession conclu avec la SPL Sonadev Territoires publics – Délibération modificative

Éric Provost

Il s'agit d'une délibération modificative suite à des erreurs matérielles qui avaient été portées dans l'avenant n° 1 au traité de concession conclu avec la SPL Sonadev Territoires publics. Les éléments figurent dans la délibération.

La délibération n° 6 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 7 – Commission Urbanisme et aménagement durable – Site Herbins Grandchamp – Territoire des communes de Trignac et Saint-Nazaire – Engagement d'études préalables – Approbation

Éric Provost

Cette délibération porte sur l'engagement d'études préalables sur le périmètre de Grandchamp. Il s'agit de se repositionner en études sur un périmètre assez stratégique, en entrée d'agglomération, en entrée ou sortie des villes de Trignac ou de Saint-Nazaire, puisque c'est un secteur de mitoyenneté entre les deux communes. Ce projet avait déjà été envisagé il y a quelques années. Aujourd'hui, au regard des grands projets environnants, tels que le boulevard de l'Atlantique et la restructuration de la gare, ce projet reprend une forme d'actualité. Il est donc proposé de relancer des études et de retravailler ensemble sur la perspective d'aménagement de ce secteur.

La délibération n° 7 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 8 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Opération « Beaumarchais » à Saint-Nazaire – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts – Principe (disjointe)

La délibération n° 8 est disjointe.

Délibération n° 9 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Opération « Les Pagelles – Plessis îlot H » à Saint-Nazaire – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts principe

Jérôme Dholland

Les délibérations n°s 9 à 12 portent sur des demandes de subvention pour des opérations de logements locatifs sociaux et sont soumises au vote conjointement.

La délibération n° 9 concerne une opération intitulée « les Pagelles », située dans la ZAC du Plessis, à Saint-Nazaire, avec la construction de treize logements collectifs réalisés par Silène. Le démarrage des travaux est prévu en mai 2018, pour une première livraison dès 2019, et le montant total de subvention sollicité est de 246 392 €.

*La délibération n° 9 est adoptée à l'unanimité.
(David Samzun ne prend part au vote).*

Délibération n° 10 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Opération « Méan Château d'eau » à Saint-Nazaire – Subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec Silène – Garantie d'emprunts – Principe

Jérôme Dholland

Cette opération porte sur neuf logements locatifs sociaux. Elle est située devant le château d'eau de Méan et comprend six T2 et trois T3. Les travaux démarreront avant la fin de l'année 2017, pour une livraison à la fin 2018. Le montant de subvention sollicité est de 84 182 €.

*La délibération n° 10 est adoptée à l'unanimité.
(David Samzun ne prend part au vote).*

Délibération n° 11 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Vente en l'état futur d'achèvement – Opération « Yode » à Saint-Nazaire – VEFA Marignan à Saint-Nazaire – Attribution d'une subvention à Silène – Approbation et autorisation de signer une convention financière

Jérôme Dholland

L'opération « Yode », également à Saint-Nazaire, porte sur 17 logements locatifs sociaux, qui sont en VEFA avec le partenaire Marignan et vendus à Silène, au 164, avenue de Saint-Nazaire à Saint-Nazaire, sur un global de 57 logements, dont 17 logements locatifs sociaux. Ce sont trois bâtiments situés sur la route entre le rond-point Océanis et Saint-Marc, dont un bâtiment dédié à Silène. Le démarrage a déjà eu lieu, le 15 septembre 2017, pour une livraison escomptée pour la fin 2018. Le montant de la subvention sollicitée est de 201 915 €.

*La délibération n° 11 est adoptée à l'unanimité.
(David Samzun ne prend part au vote).*

Délibération n° 12 – Commission Habitat – Financement de logement social – Construction neuve – Vente en l'état futur d'achèvement – Opération « Personnes âgées Hélène » à Donges – Attribution d'une subvention à LNH – Approbation et autorisation de signer une convention financière avec LNH – Garantie d'emprunt – Principe

Jérôme Dholland

Cette demande de subvention porte sur une opération de construction de 25 logements locatifs sociaux dans une résidence pour personnes âgées réalisés par Espacil Construction et vendus en VEFA à LNH. Ce sont 18 logements PLUS et sept PLAI. Le démarrage des travaux aura lieu à la fin 2017, pour une première livraison en 2019. La commission « habitat » a émis un avis favorable le 27 avril. Le montant total de l'aide pour cette opération est de 338 421 €, y compris le complément pour l'adaptation des logements au vieillissement.

Le Président

Il est précisé que Jérôme Dholland, Alain Manara et David Samzun ont rencontré Audrey Dufeu, parlementaire, au sujet de la sensibilisation à la production du logement maîtrisé. Ce rendez-vous s'est déroulé de façon cordiale et courtoise et avait pour objectif d'alimenter la connaissance de la parlementaire de façon très concrète en vue des débats à venir. Christophe Priou, quant à lui, n'a pas fait de retour. Yannick Vaugrenard a reçu l'équipe de Silène, et il est prévu une rencontre avec Mme Josso vendredi après-midi. Le gouvernement a l'air de faire un pas de côté sur le sujet.

Marie-Anne Halgand

Il faudrait relancer la question au congrès des maires.

Le Président

Il y aura plusieurs annonces à faire...

Marie-Anne Halgand

Il y a un nouveau sujet qui vient de sortir : *Loi SRU : la commission nationale propose de durcir davantage les sanctions aux communes « carencées ».*

Le Président

Sans esprit polémique, j'ai accusé « un râteau » lorsqu'à la réunion de l'ADCF (Association des communautés de France), j'ai évoqué la politique de l'habitat pour l'ensemble des maires, quelle que soit la taille des communes en disant qu'à mes yeux, c'était un risque important pour toutes les communes de France et bien sûr, pour les nôtres, et qu'il y aurait une double peine. Ce n'est pas un jugement de valeur de la part d'un président d'intercommunalité ou d'un maire d'une ville centre, mais lorsque des maires souhaitent faire du logement adapté, du logement social, du logement maîtrisé, pourraient se trouver avec cette volonté politique mais sans opérateur, tout simplement parce que l'attractivité de leur commune rend plus compliqué d'aller construire chez elle que dans une grande ville. Ce risque est devant nous, collectivement. Politiquement, la liaison entre la réforme du logement social et cette loi SRU est nécessaire.

La délibération n° 12 est adoptée à l'unanimité.

Délibération no 13 – Commission Habitat – Application du dispositif en faveur de l'accès sociale à la propriété – Approbation et autorisation de signer les conventions 2018 avec les établissements bancaires pour la distribution du prêt à taux zéro CARENE

Alain Manara

Cette délibération est récurrente. La CARENE doit signer chaque année des conventions avec les établissements bancaires partenaires pour distribuer son prêt à taux zéro, dont la CARENE prend en charge les intérêts. Quatre banques distribuent le PTZ : le Crédit agricole, le Crédit mutuel, le CIC et le Crédit foncier. Les modalités pour 2018 sont identiques à celles de l'année en cours. Les montants des prêts sont les mêmes pour chaque banque. En revanche, les bonifications des intérêts versés aux banques par la CARENE sont variables. Elles dépendent des taux de référence et de la marge de gestion de la banque appliqués. Pour autant, la CARENE a fixé un plafond qui aujourd'hui, est loin d'être atteint, du fait des faibles taux d'intérêt. Les conventions sont établies du 1^{er} au 31 décembre 2018. Pour information, en 2016, le dispositif a connu un regain d'intérêt avec 80 dossiers, pour un objectif de 100. Cependant, en 2017, cela ne devrait pas progresser.

La délibération n° 13 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 14 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Protocole d'accord transactionnel avec le groupement DLE Ouest – Eiffage Travaux publics hydraulique et SOGEA Atlantique hydraulique dans le cadre du marché n° 14S45 – Approbation et autorisation de signature

Jean-Jacques Lumeau

Ce protocole d'accord transactionnel concerne la conduite d'eau entre Vigneux-de-Bretagne et Cap Atlantique. Ces travaux concernaient la phase 2. Suite à un problème de blocage d'un tunnelier sous la route nationale, l'entreprise a demandé le paiement de 200 000 €. Après moult discussions, un accord a été trouvé sur un montant de 50 000 €. Il serait donc judicieux de signer ce protocole d'accord.

La délibération n° 14 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 15 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Convention de servitude de passage de canalisation d'eau potable en terrain privé – Commune de Montoir-De-Bretagne – Parcelle n° AE18 située 69, rue Louis-Pasteur – Autorisation de signer la convention de servitude avec la Société Nouvelle Pasteur

Jean-Jacques Lumeau

Les délibérations n°s 15 et 16 sont similaires. Elles sont présentées et soumises au vote conjointement.

La délibération n° 15 concerne une convention de servitude de passage de canalisation d'eau potable pour la Commune de Montoir-de-Bretagne.

La délibération n° 15 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 16 – Commission Grands services publics – Cycle de l'Eau – Convention de servitude de passage de canalisation d'eaux usées en terrain privé – Commune de Saint-Nazaire – Parcelles n° AS 444 et 132 situées au lieu-dit Marsac – Autorisation de signer la convention de servitude

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération concerne une convention pour une conduite d'eaux usées sur la Commune de Saint-Nazaire.

La délibération n° 16 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 17 – Commission Grands services publics – Cycle de l'eau – Autosurveillance des réseaux d'assainissement – Sollicitation de la participation financière de l'Agence de l'eau Loire Bretagne – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 17 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 18 – Commission Grands services publics – Service public d'assainissement non collectif (SPANC) – Contrôle des installations neuves ou réhabilitées – Autorisation de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'eau pour l'année 2018 – Approbation

Jean-Jacques Lumeau

Cette délibération n'appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 18 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 19 – Commission Finances – Commande publique – Achat de gaz naturel – Adhésion à l'achat groupé par la centrale d'achat UGAP – Période contractuelle juillet 2018 à juin 2021 (Vague 4) – Approbation

Martin Arnout

Depuis 2015, les dix communes et la CARENE ont fait le choix de rejoindre le groupement d'achats UGAP, qui permet un gain de près de 20 % par rapport aux tarifs antérieurs. Il est proposé de proroger le contrat avec l'UGAP pour la période de juillet 2018 à juin 2021 pour le compte de la CARENE.

Sylvie Cauchie

Il est indiqué « les dix communes de l'agglomération », mais la Commune de Besné ne fait pas partie du groupement. Ce ne sont donc pas « les dix communes », mais « neuf communes ».

La délibération n° 19 est adoptée à l'unanimité.

Délibération n° 20 – Commission Finances – Commande publique – Projet d’activation de la façade littorale de la métropole Nantes Saint-Nazaire : avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes conclue entre le Pôle métropolitain Nantes/Saint-Nazaire, la CARENE, la Ville de Saint-Nazaire et la Ville de Pornichet – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Il s’agit là d’un avenant surtout technique pour faciliter les transactions financières avec les différents bureaux d’études qui travaillent sur le sujet de la façade littorale.

Par ailleurs, la Caisse des dépôts, qui avait été sollicitée sur ce projet, interviendra à hauteur de 195 000 €. L’ensemble des modifications sont soulignées dans l’avenant n° 1 joint à la délibération. Il s’agit surtout de l’exécution financière.

La délibération n° 20 est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 21 – Commission Finances – Commande publique – Location de véhicules, engins et matériels – Groupement de commandes entre les Villes de Besné, Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac et la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération n’appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 21 est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 22 – Commission Finances – Commande publique – Travaux d’entretien par camion hydrocureur des équipements d’assainissement des eaux usées et des eaux pluviales : groupement de commandes entre les Villes de Donges, Montoir-de-Bretagne, Saint-Nazaire, Saint-Joachim, Saint-Malo-de-Guersac, Pornichet et la CARENE – Approbation et autorisation de signature

Martin Arnout

Cette délibération n’appelle pas de commentaire particulier.

La délibération n° 22 est adoptée à l’unanimité.

Délibération n° 23 – Administration générale – Saint-Nazaire Association – Revue Estuaire – Attribution d’une subvention – Approbation et autorisation de signer une convention

Marie-Anne Halgand

Il est proposé de signer une nouvelle convention financière avec Saint-Nazaire Associations qui court jusqu’au 31 décembre 2017 et d’attribuer une subvention complémentaire d’un montant de 25 000 € qui viennent s’ajouter aux 103 620 € déjà versés au titre de la convention en date du 4 avril 2017, soit un montant total de 128 620 € au titre de l’année 2017.

Le Président

Il est proposé de donner la parole à Guillaume Saupin, qui a été amené à recevoir récemment des interlocuteurs de Saint-Nazaire Associations, pour qu’il puisse présenter des éléments d’ambiance.

Guillaume Saupin

C'est un petit point d'actualité, au-delà de l'acte formel qui est posé par cette délibération.

Un premier temps avait amené à accompagner le financement de la revue *Estuaire* jusqu'à la fin du mois de septembre 2017, considérant qu'un travail devait s'engager de leur part sur une série de réflexions relatives à l'évolution de cette publication : la question numérique assez peu prise en charge, des sujets trop concentrés, voire quasiment exclusifs sur le champ culture, etc. Saint-Nazaire Associations a connu cette année une recomposition importante de ses équipes de bénévoles, suite à l'assemblée générale du printemps dernier, qui a un peu ralenti leurs travaux. Céline Girard et moi-même avons été amenés à rencontrer le nouveau Bureau de l'association il y a quelque semaine, qui a clairement attesté de leur engagement dans un travail réel sur une réflexion qui est propre à l'association, à laquelle la CARENE ne participe pas en tant que collectivité, un travail réel de refonte, de réappropriation autour de cette revue. Il avait été proposé dès le départ, à l'époque où les choses étaient plus tendues avec les porteurs de projets, que si le travail se trouvait réel et engagé, il n'était pas question de le mettre en péril et que l'agglomération trouverait les moyens de permettre que ce travail se poursuive sereinement. C'est l'objet de cet avenant, qui permet de maintenir le soutien mensuel équivalent au mois précédent pour que la poursuite d'*Estuaire* puisse se faire dans les mêmes conditions tant que le travail se poursuit, sachant que les équipes de l'association ont indiqué qu'elles comptaient faire aboutir cette réflexion à la mi-2018, après avoir mobilisé un collectif d'associations en leur sein, qui travaillent sur la refonte de cette revue. Il leur a été proposé que lorsqu'ils estimeraient être prêts, le président de l'association puisse venir devant le Bureau de la CARENE, profitant de ce que l'ensemble des maires sont réunis, mais pas dans le cadre d'un acte formel, pour présenter le projet tel qu'ils l'ont imaginé, afin qu'il puisse y avoir un échange et qu'il puisse présenter l'endroit où en est le projet. Ils s'appêtent à travailler sur de nouvelles maquettes. Actuellement, ils se penchent sur la ligne éditoriale, sur les aspects d'impression, d'un côté, et de numérique, de l'autre. Ils ont revu des renforcements d'équipes, notamment autour du numérique, avec l'arrivée de collaborateurs qui, pour l'instant sont uniquement des étudiants, mais en stage de très longue durée, et qui vont les aider à pouvoir poser un peu mieux le sujet, que l'association avait beaucoup laissé de côté jusqu'à présent.

Enfin, nous avons insisté auprès d'eux, et ils étaient d'accord sur la question, sur le fait qu'ils travaillent sur un nouveau modèle économique de la revue, eux-mêmes ayant souhaité pouvoir fixer quelques grands principes qui permettraient notamment que la moitié du financement de la revue et de la communication soit assumée par le bloc local, l'autre moitié étant de leur responsabilité, à travers la vente de publicités et des partenariats privés. Le rôle du public et le rôle de l'acteur associatif privé seraient donc répartis moitié/moitié, la Ville de Saint-Nazaire occupant une place particulière dans le cadre du rôle public, puisqu'elle a fait valoir à l'association qu'elle continuerait à soutenir ce projet particulier qu'est la communication associative. L'agglomération a fait valoir qu'au titre de sa compétence en matière de projet culturel de territoire mais aussi d'autres compétences concernant la vie associative, elle pouvait également être un partenaire de cette revue, qu'une réflexion collective devait menée sur une troisième type de partenaire, à savoir les neuf autres communes de l'agglomération, et que c'était autour de ces trois partenaires que la question pouvait se poser d'avoir dix communes et l'agglomération amenant chacune ou non, en fonction de leurs positions respectives, un soutien à cette revue. Ce sont les grands principes du modèle économique qu'ils ont proposé. Il a été convenu avec eux que lorsque la partie économique serait affinée chez eux, c'est-à-dire en termes de taille d'équipe, et que la partie éditoriale issue des travaux des associations qu'ils ont réunies au sein de leur groupe de travail au sein de leur association serait un peu plus mûre, ils viendraient devant la réunion des Vice-présidents de la CARENE mais surtout, devant les maires des communes, puisque la question se posera de solliciter les maires en tant que tels en plus de la casquette d' élu communautaire qu'ils coifferont pour ce qui relèvera de la subvention de la CARENE.

Ce travail ayant été lancé, l'avenant proposé par cette délibération a pour objectif de continuer à travailler sereinement, comme l'engagement en avait été pris auprès d'eux et de ne pas les mettre en tension financière pendant que ce travail se déroulera.

La délibération n° 23 est adoptée à l'unanimité.

III – Informations

Rapport d'activités 2016

Antoine Bouvet

Le rapport d'activités 2016 a été remis sur table. Il a été publié par la direction de la communication. Ce rapport est aussi accessible depuis le site de la CARENE dans un format assez dynamique et illustré. Il y a également une obligation de faire quelques tirages, qui n'ont pas vocation à être diffusés très largement, mais parce que les communes doivent le porter à la connaissance de leur conseil municipal avant la fin de l'année.

Le bilan de l'année est présenté par grandes politiques publiques, avec une illustration des grands événements. Dans les dernières pages, le rapport financier fait apparaître les chiffres clés, avec le budget de fonctionnement, à hauteur de 282 M€, tous budgets confondus, mais aussi le montant de l'investissement, qui était de plus de 60 M€ en 2016, puisqu'il y a eu de grosses opérations. En page 30 et 31 sont présentés quelques chiffres clés qui illustrent les grandes politiques publiques de la CARENE avec les indicateurs macro du territoire.

Ce document arrive tardivement, alors que l'année 2018 va bientôt arriver. L'objectif, pour l'année prochaine, est de parvenir à faire ce travail avant l'été, afin que cela n'apparaisse pas trop comme du « réchauffé ». En tout cas, le rapport pour 2016 est assez exhaustif et bénéficie d'une présentation dynamique sur le site Internet. Dans le même esprit, d'ailleurs, il est intéressant de découvrir les réactions de futurs collaborateurs rencontrés dans le cadre de recrutements qui ont consulté le site Internet, notamment sur la question des finances, qui a fait l'objet de retours extrêmement positifs de candidats qui ont trouvé très pédagogique et très didactique la manière dont le budget était présenté et la façon de faire le lien avec le projet d'agglomération, y compris de la part de certains candidats qui sont pourtant dans de grandes collectivités dotées d'importants moyens. Cette présentation contribue aussi de manière efficace à l'information de la population et des élus.

Marie-Anne Halgand

Est-ce une obligation de passer le rapport d'activités devant le conseil municipal ? Je ne crois pas que cela ait été fait l'an dernier.

Antoine Bouvet

Cela avait été dit.

Marie-Anne Halgand

Peut-être. Il s'agit simplement d'en prendre acte ? Il n'y a pas de vote ?

Antoine Bouvet

Non, il n'y a pas de vote. C'est la même chose que pour le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Le Président

C'est un moment intéressant. Cela permet aussi de donner à voir au conseil municipal ce que fait la CARENE.

Il convient de remercier les équipes pour la production de ce document. Il faut reconnaître qu'être plus en phase par rapport à l'année écoulée est toujours un exercice difficile.

BP 2018 – Masse salariale du budget principal

Sylvie Cauchie

➤ Contexte national

Le contexte national est plutôt favorable à la maîtrise des dépenses, puisqu'aucune hausse de la valeur du point d'indice n'est annoncée ni de hausse de cotisations sociales et qu'en plus, la mise en œuvre du PPCR est reportée d'un an. Ce sont autant d'éléments qui permettent à la CARENE de maîtriser ses dépenses.

Par ailleurs, un dispositif de compensation de la hausse de la CSG a été annoncé, mais il n'est pas encore complètement stabilisé. Il s'agit d'une indemnité versée par les employeurs publics compensée par l'État par une baisse des cotisations patronales sur l'assurance maladie

➤ Contexte local

Le chantier de la remise à plat des conventions de mutualisation entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE est enfin bouclé, ce qui a forcément des incidences budgétaires tant en dépenses qu'en recettes, mais qui sont très relatives en évolution nette. Les autres éléments de contexte local sont la prise de la compétence de gestion des eaux pluviales urbaines, la facturation aux budgets annexes de charges de personnel indirectes supportées par le budget principal ainsi que l'ouverture de l'Aquaparc, en avril, qui aura forcément une incidence sur l'évolution de la masse salariale.

Alexandre Rotureau

➤ Un budget courant maîtrisé

Si l'on regarde plus en détail la manière dont se préfigure la masse salariale pour le budget de l'année 2018, le premier niveau de réflexion est celui de l'évolution des dépenses nettes à périmètre constant, c'est-à-dire sans évolution du périmètre d'activité de la CARENE. Ce taux est de 4,34 % et s'explique de différentes manières. À moyens constants, on observe une évolution de +2,57 %, qu'il convient de relativiser puisque l'évolution brute, c'est-à-dire uniquement du côté des dépenses à périmètre constant, est limitée à 0,46 %, donc quasiment stable. Il se trouve qu'en 2017, une recette a été encaissée deux fois pour rattraper un décalage qui se produisait. Ce rattrapage n'ayant eu lieu qu'une fois, la recette ne sera encaissée qu'une seule fois, en 2018, ce qui explique pourquoi l'évolution, nette de recettes, affiche un niveau à 2,57 %.

L'évolution du glissement vieillesse technicité, qui prend en considération les avancements d'échelon et de grade, est également limitée, puisqu'il n'augmente que de +0,51 %.

Enfin, il y a quelques effets sur le budget de 2018, liés à des recrutements qui étaient prévus en cours d'année 2017 et qui auront un impact en année pleine en 2018. Le différentiel de coût entre l'année incomplète, 2017, et l'année pleine, 2018, est donc pris en compte.

➤ Des besoins nouveaux pour répondre au dynamisme du territoire

La CARENE est un territoire dynamique, qui appelle de répondre à des besoins nouveaux. C'est principalement à travers la prise de compétence des eaux pluviales urbaines, qui a un impact de quasiment 7 % sur la masse salariale. Cela représente globalement 12,5 postes, dont 3,5 sont transférés depuis le budget annexe de l'assainissement, et 20 % d'un poste seront refacturés sur le budget annexe de la gestion des déchets, puisqu'il s'agit d'un cadre B administratif qui sera mutualisé entre ce budget annexe de la gestion des déchets et le budget des eaux pluviales urbaines.

Par ailleurs, il est proposé des renforts ou de répondre à une nécessité de réintégration de personnel à hauteur de 2,31 %. Le dynamisme du territoire se traduit en effet aussi dans l'évolution de l'activité des services et en l'occurrence, plus particulièrement, en matière d'urbanisme, avec la montée en puissance de cette compétence et du PLUi. Il est donc

proposé d'avoir recours, au niveau de la DUAD, à un CDD d'un an en tant cadre B sur le volet de la planification et à un CDD de trois ans pour un cadre A sur le volet de l'aménagement urbain. Il est également proposé la création d'un demi-poste de catégorie B au service de la stratégie territoriale sur un poste de gestion administrative et financière. Enfin, la direction des ressources humaines enregistre la réintégration d'un agent qui était auparavant en disponibilité, qui a demandé sa réintégration et qui assurera des missions qui seront partiellement refacturées à la Ville de Saint-Nazaire.

➤ Mise à jour de flux financiers

Cette mise à jour fait apparaître un solde de flux financiers liés d'une part aux mutualisations et d'autre part, à la facturation aux budgets annexes de frais indirects, qui permet de venir diminuer les dépenses nettes, avec un impact de -9,19 %. S'agissant des conventions de mutualisation, le travail de remise à plat réalisé au cours de l'année 2016 a permis de stabiliser les flux financiers à l'équilibre entre la Ville de Saint-Nazaire et la CARENE. Quant à la refacturation aux budgets annexes des fonctions support, elle part d'un raisonnement simple. En effet, aujourd'hui, une partie des coûts correspondants aux compétences portées par des budgets annexes sont actuellement portés par le budget principal. Il s'agit essentiellement de fonctions support comme la direction des affaires financières et la direction des ressources humaines, qui, au quotidien, dans leur activité, rendent aussi des services, réalisent des actes, des procédures, qui concernent tant le budget principal que les budgets annexes, mais qui, jusqu'à présent, sont intégralement financés sur le budget principal. L'idée, pour l'année prochaine, est de pouvoir refacturer, à travers une clé de répartition qui a été définie, le coût d'intervention des agents des services de la DAF et de la DRH auprès des différents budgets annexes, ce qui aura pour incidence de diminuer la charge nette du budget principal à hauteur de 598 000 €. Mais en contrepartie, on retrouvera ces 598 000 € en dépenses supplémentaires réparties dans les différents budgets annexes.

➤ Bilan final de la masse salariale 2018

En dehors des piscines, puisque l'événement particulier de l'année prochaine, à savoir l'ouverture de l'Aquaparc, nécessitait de sortir de l'analyse l'impact de cette ouverture, l'évolution des dépenses de personnel pour 2018 représente +1,5 M€. L'évolution des recettes, sur le budget principal, est de +1,2 M€. L'évolution nette, au global, s'inscrit donc à hauteur de +280 000 €, soit +4,19 %.

En ce qui concerne les piscines, l'évolution de la masse salariale des piscines, hors Aquaparc, est de +34 000 €, et l'Aquaparc, de son côté, représente un impact sur la masse salariale de 2018 de +293 000 €.

On arrive dès lors à une évolution brute consolidée de +1,8 M€ en termes de dépenses brutes, et en dépenses nettes, donc en tenant compte des recettes de l'année, on arrive à une évolution nette consolidée de la masse salariale, donc une évolution finale, de +620 000 €, soit +7,08 %.

Jean-Claude Pelleteur

La prise d'une nouvelle compétence a certes un impact sur la masse salariale et il est vrai que par rapport à d'autres communautés d'agglomération, la CARENE se situe plutôt mieux, mais c'est l'inverse de ce qui se passe à Pornichet, où cinq postes ont été supprimés. La décision sera annoncée prochainement. Cela apparaît dans les effectifs. Il n'est pas question ici de porter un jugement de valeur, mais à un moment donné, l'argument de l'augmentation de la masse salariale au sein de la CARENE va être lui être opposé. À Pornichet, j'ai réuni mes élus hier. Je leur ai dit que nous avons fait des efforts depuis trois ans mais que ce n'était pas fini et qu'ils devaient regarder dans chaque secteur où l'on pouvait gagner des postes.

Marie-Anne Halgand

Ce travail a déjà été fait à la CARENE.

Le Président

À mon sens, il ne faut pas comparer l'agglomération et nos communes, notamment lorsque l'on transfère des compétences de nos communes à l'agglomération. C'est un effort de pédagogie qu'il convient de faire. Pour le dire un peu familièrement, je ne crois pas que l'on « flambe », ici, et que l'on se dise qu'après tout, il y a des marges beaucoup plus grandes que dans nos communes et que dès lors, on s'en fiche un peu et on y va. Au même titre que je ne considère pas la CARENE comme une tirelire d'ajustement pour nos politiques municipales, quelles qu'elles soient. Je crois avoir passé, avec Martin Arnout, avec l'ensemble des adjoints, une journée entière, pour ne pas dire des semaines entières, à mesurer le budget de la masse salariale, comme tous les maires, et peut-être juste un peu en amont de vous, parce que le contrat de confiance qui nous oblige à signer avec l'État m'oblige de toute façon à regarder cela de très près – je parle sous le couvert de Michèle –, mais l'ensemble des collectivités locales vont y passer, et nous y passerons tous. Je faisais lire à Guillaume et Antoine un courrier qui vient de sortir dans *La Gazette* où l'autonomie des collectivités est remise en cause. Je considère que c'est une recentralisation très profonde, où l'on nous met très clairement à mal, y compris sur notre capacité à gérer nos collectivités, sur notre capacité à aller chercher le crédit ou non. Je suis favorable à ce que nous soyons des contributeurs à l'économie du pays. Nous n'avons pas le choix. C'est la souveraineté du pays, à terme, de toute façon. En revanche, sur les masses salariales, que dans nos villes, elles soient stabilisées, au pire, et au mieux, qu'elles diminuent, c'est une nécessité absolue. Je ne vais pas communiquer des décisions que nous sommes en train de prendre ou des constats et des décisions qui seront prises, mais cela va dans le même sens que ce que tu évoquais. Par contre, ici, puisque l'agglomération prend de nouvelles compétences, il faut bien des hommes et des femmes en face. Néanmoins, politiquement, tu as raison, Jean-Claude, ce sujet est un sujet qu'il faut regarder en face, qu'il ne faut pas esquiver, et il faut faire de la pédagogie pour dire : voilà pourquoi la masse salariale est en augmentation.

Sylvie Cauchie

À partir du moment où l'on est en capacité d'expliquer les choses, de justifier ces augmentations, on doit être à l'aise. Il est vrai que le fait de voir évoluer la masse salariale comme elle évolue depuis quelque temps nous alerte également. Mais pour donner un exemple, on en demande toujours plus à la DG de l'aménagement non seulement pour l'aménagement du territoire de la CARENE, mais aussi pour apporter des services aux communes, parce qu'il ne faut pas oublier le transfert de compétence depuis le Département vers l'intercommunalité de l'instruction des permis. C'est aussi la gestion des eaux pluviales, la gestion des zones d'activités. De plus, la CARENE a un programme d'intérêt communautaire qui est ambitieux. Qui dit « projets » dit « hommes » pour mettre en œuvre les projets que l'on veut mener. Soit on réduit la voilure pour limiter l'augmentation de la masse salariale, soit on assume le fait de vouloir être dans cette dynamique de projets, mais derrière, il faut des hommes. Je suis en attente de l'étude que nous voulons mener sur la relation entre la masse de travail et la capacité à assumer cette charge de travail, parce que j'entends les agents, dans les couloirs, qui disent qu'il est difficile d'être sur tous les projets, d'assumer en temps et en heure. Lorsque nous aurons ces éléments, cela permettra de nous justifier mieux encore auprès de ceux qui pourraient nous reprocher l'évolution de la masse salariale. Nous aurons autant d'arguments à développer.

Martin Arnout

Jean-Claude posait la question de savoir comment nous allions répondre à l'opposition ou en tout cas, à des oppositions possibles qui pourraient se manifester ici lorsque l'on présentera ce genre de chiffres. Je crois que c'était le sens de la question. Il y a la réponse qui a été faite par David sur le transfert de compétences, il y a celle que vient de donner Sylvie avec la montée en charge sur les compétences que nous avons déjà. Il faut rappeler aussi que nous sommes une agglomération assez récente. Lorsque l'on assure la gestion des déchets, que l'on arrive dans tous les quartiers, toutes les villes, ce sont forcément des coûts et derrière, des ressources humaines, forcément. Il faut aussi raison garder : même si ce sont des taux importants, mais qui s'expliquent notamment par ces deux facteurs, c'est la part de la masse salariale, dans le budget global de fonctionnement. Et là, ce n'est pas le même rapport par rapport à nos communes. Les contraintes ne sont pas les mêmes. Je partage ce que tu dis sur nos communes et sur les efforts qu'il faut faire, auxquels nous serons obligés d'amener des explications parce que la pression est telle qu'il faut faire très attention. Le discours que nous pouvons avoir, au niveau de l'agglomération, est que nous avons une agglomération de développement, de développement de nouveaux services, de confortement des services existants, qui prend de

nouvelles compétences, etc., et le ratio des RH, qui n'est pas du tout le même, qui est de l'ordre de 10 %.... Quel est le ratio, Antoine ?

Antoine Bouvet

Pour aller dans le sens de ce que dit Martin, on observe une évolution nette de 620 000 € sur un budget de fonctionnement total de 180 M€. À côté de cela, on parle d'une évolution de DSC de 3 M€ que nous avons adoptée en quelques minutes, il y a quelques mois. On va donc très vite sur la redistribution de recettes. La copie qui a été présentée là est déjà très contenue, à la fois parce que les directions sont assez vigilantes sur les demandes qu'elles font et également parce que nous le sommes aussi au niveau de ressources humaines et de la direction générale. Cela n'apparaît peut-être pas, mais nous sommes vraiment dans une logique de maîtrise. Le problème, dans nos chiffres, est que nous affichons une progression relative de BP à BP, mais la part que cela représente dans nos dépenses publiques est assez faible.

J'ajoute qu'aujourd'hui, nous avons fait un focus sur le budget principal, parce que c'est là qu'il y a des évolutions importantes. Nous n'avons pas du tout traité des budgets annexes. Le budget consolidé des charges, pour le budget principal, est de l'ordre de 12 M€. Une grosse part de nos collaborateurs relève de la gestion des déchets, de l'eau et de l'assainissement, etc., qui sont par ailleurs très tenus, parce que sur nos régies d'exploitation, les niveaux de maîtrise de la masse salariale sont très tenus. Le piège dans lequel il ne faut pas tomber non plus, sur le plan de la présentation politique, par rapport à la présentation objective que nous faisons avec vous ici sur l'évolution de BP à BP, est peut-être de la ramener à un ensemble de dépenses de fonctionnement et de le faire sur l'ensemble de la masse salariale, c'est-à-dire sur les 400 collaborateurs. C'est une piste.

Pour revenir à l'exemple de la DUAD, on parle de l'urbanisme. La question de l'instruction est importante, mais ce n'est pas tant la question de l'instruction que la question des modifications des PLU. Lorsque nous avons pris la décision, en 2015, de ce transfert de compétence, nous ne mesurons pas le nombre de demandes de modifications qu'il y aurait pour l'ensemble des communes. C'est un travail énorme. En ce qui concerne l'aménagement, nous arrivons à mi-mandat. À mi-mandat, beaucoup d'éléments qui étaient des projets, comme le boulevard des Apprentis, le boulevard de l'Atlantique ou la gare sont engagés. Bientôt, nous allons accélérer les liaisons douces vers Rozé... Ce sont des projets à plusieurs millions d'euros, et nous n'avons aujourd'hui qu'un seul chef de projets d'infrastructures.

Il est important d'avoir ces éléments bien en tête. Il y a une époque où je focalisais sur la masse salariale, mais je me sens assez à l'aise aujourd'hui pour dire cela.

Éric Provost

Il ne faut pas non plus négliger le choix politique que nous avons fait de conserver un maximum de services publics en régie, ce qui est tout de suite dans la colonne « masse salariale ». On pourrait alléger de plusieurs pourcents la rubrique « masse salariale » en ayant recours aux contrats privés, à la délégation de service public. Ce qui est difficile à manier, c'est le débat autour de l'inflation des effectifs dans la fonction publique d'État et territoriale et sur le fait que nous aimerions que le bilan communes et EPCI soit négatif, que nous puissions produire une réduction d'effectifs, une réduction de charges, parce que le débat national fait que l'on nous accuse d'être sur-dotés. C'est peut-être vrai dans certaines régions ou dans certaines communes, mais au regard des projets que porte aujourd'hui la CARENE, il faut bien, derrière, que nous ayons les moyens de les mettre en route, parce qu'autrement, nous n'allons pas y arriver. Il faut que nous travaillions notre argumentation autour de tout cela, parce qu'il ne s'agit pas simplement de gestion du quotidien : il s'agit bien de la conduite de grands projets, il s'agit bien d'ambition, et cela nécessite d'avoir les moyens humains pour les gérer.

Points d'actualités

Éric Provost

En parallèle à la délibération n° 7, le fait d'engager des études sur le secteur d'Herbins peut amener à des sursis à statuer, voire à des préemptions sur le périmètre d'étude. Or il y a déjà un sujet sur cette zone, puisqu'en façade du boulevard de l'Atlantique, il y a une maison qui fait l'objet d'une proposition d'achat par un marchand de vérandas. Or ce serait une erreur de laisser partir cette opération, au vu de la réflexion qui va être engagée sur le secteur. C'est un sujet qu'il faudra traiter. Le marchand de vérandas est prévenu que la CARENE n'est pas très favorable au projet et le propriétaire est prévenu que la CARENE ne souhaite pas que le marchand de vérandas s'installe à cet endroit, mais tout reste à faire pour trouver des solutions avec lui.

Claude Aufort

Dans ce secteur, cela oblige en effet la municipalité et la CARENE à définir les projets que l'on a sur cette zone, parce que c'est un peu incertain. C'est une zone extrêmement bien placée et les sollicitations arrivent, avec des projets qui sont tous plus beaux les uns que les autres. Mais que veut-on faire de ce secteur ? Il faudra le définir aussi rapidement que possible et en attendant, il est vrai qu'il ne faut pas, contrairement à ce qui s'est fait avant mon mandat, s'embarquer sur des à-coups, pousser quelque chose sans discuter de rien. Il est nécessaire de définir rapidement ce que l'on veut faire de cette zone qui, pour l'ensemble de la CARENE, Saint-Nazaire et Trignac, notamment, est un élément intéressant, puisqu'elle est située à la jonction des villes. Merci à Éric Provost de porter cela à notre réflexion. Cela génère peut-être, en effet, du sursis à statuer. Mais la municipalité et la CARENE ont en tout cas réagi au sujet du marchand de vérandas.

Éric Provost

À titre d'information, par ailleurs, cette semaine aura lieu une réunion sur la question de la légumerie de Savenay. Il s'agit donc davantage de la question agricole et alimentaire. L'activité de la légumerie qui avait été installée à Savenay est suspendue pour l'instant parce qu'elle n'a pas trouvé sa stabilité économique. Pour autant, la CARENE reste très intéressée et très attentive à ce projet, qui permettait d'alimenter notamment l'UPAM, mais pourquoi pas d'autres restaurations scolaires ou collectives, en produits locaux. C'était un système économique local de produits de qualité. L'arrêt de cette activité constitue une difficulté. Avec d'autres partenaires, d'autres EPCL et tous les partenaires qui veulent bien se mettre autour de la table, nous essayons de voir comment cette activité pourrait être réengagée. Le poids de la CARENE dans cette opération peut être important au regard de la consommation dont nous aurions besoin, notamment pour l'UPAM.

Autre information : la CARENE a accepté de financer une petite étude à hauteur de 4 000 € sur le site du Bois Joubert, à Donges, qui est à la fois une exploitation agricole mais surtout, un petit périmètre sur lequel il y a des bâtiments agricoles, un potager et un verger assez qualifié. Aujourd'hui, on ne sait pas trop quel pourrait être le devenir de ce site. L'association qui le gère a sollicité la CARENE, avec d'autres partenaires du milieu agricole, pour voir comment projeter l'avenir de ce site, qui reste un site remarquable. C'est pour l'instant juste une étude qui est lancée sur le site du Bois Joubert. Pour l'instant, la CARENE n'est ni propriétaire, ni concernée directement par ce site.

Enfin, je souhaiterais que l'on puisse mettre à l'ordre du jour de la réunion de Vice-présidents de la semaine prochaine, si nous avons le temps de le préparer, la manière dont seront réparties les désignations au sein des instances de Brière, au sens large, que ce soit le Parc ou le nouveau syndicat. Il va falloir que les communes réfléchissent pour savoir si elles confirment ou non leur représentant actuel au Syndicat de bassin versant du Brivet, parce que même si au départ, c'est une proposition de la commune, c'est la CARENE qui devra procéder à la désignation. Il faut voir également comment, au niveau du Parc, nous allons répartir les participations à la commission syndicale et au Bureau pour se mettre d'accord, entre CARENE et communes de Brière, sur la manière dont nous allons nous organiser, sachant que les postes à pourvoir ou à redistribuer sont assez nombreux. Pour la Commission syndicale de Grande Brière Mottière, les représentants sont déjà désignés et a priori, il ne devrait pas y avoir besoin d'y toucher, mais c'est à vérifier. C'est pour le Parc et pour le SBVB qu'il faut se mettre d'accord sur les représentants de la CARENE.

Marie-Anne Halgand

Pour le Parc, il y aura une élection.

Éric Provost

C'est la deuxième étape. Une fois les représentants désignés par leur entité, un Bureau sera formé et un Président sera désigné. C'est prévu pour le 23 janvier 2018. C'est pourquoi il serait bien de boucler la première étape, c'est-à-dire la désignation des représentants qui siégeront au Comité syndical.

Le Président

Sur un autre sujet, où en est l'implantation de l'enseigne Grand Frais dans la zone d'Auchan ?

Claude Aufort

Grand Frais est un magasin qui devait s'implanter rue du Petit Savine, dans la zone commerciale, en face de l'ancien Babou. Cela fait partie des coups isolés de l'ancien maire. Le permis de construire avait été délivré pour Grand Frais et des discussions sont en cours pour revoir l'accès au magasin. Il n'y a pas de remise en cause du permis de construire, qui avait été délivré légalement, à l'époque. En revanche, c'est l'accès qui posait problème. Pour le moment, les négociations sont en cours.

Michelle Burnet

Le permis a en effet été délivré, mais attaqué par un collectif de riverains, qui se plaignent a priori et par anticipation du trafic qui passera dans la rue du Petit Savine, la petite rue qui rejoint la zone d'activités et Prézégat. Du fait d'un contentieux qui peut s'éterniser, entre les recours et les appels, Grand Frais a aujourd'hui levé le pied. La municipalité, la SELA et la CARENE se sont engagés à étudier la faisabilité d'une desserte de Grand Frais en passant par le parking de Babou. Nous avons déjà proposé à l'enseigne au moment du permis de construire. À l'époque, le maire n'avait pas souhaité nous soutenir dans l'espace de dialogue que nous avons créé avec Grand Frais. Aujourd'hui, face à ce recours et à ce permis de construire attaqué, Grand Frais est plus enclin à dialoguer. Nous nous sommes engagés, d'ici à la fin de l'année, à vérifier la faisabilité de cette desserte par l'intérieur du parc d'activités, de façon à ce que le magasin soit inclus dans la zone du Grand Large et non pas en rive et desservi par la rue du village. Cette étude est en cours. Ses résultats devraient arriver avant la fin de l'année. Nous pourrions alors revoir Grand Frais, convenir avec eux de nouvelles dispositions de permis de construire à actualiser après avoir préalablement vérifié avec les riverains que ce nouveau permis de construire actualisé avec une autre desserte serait susceptible de ne pas être attaqué.

Pour autant, Grand Frais n'est pas très présent dans la négociation et l'on peut légitimement se demander s'ils ne sont pas en train de lever le pied sur cette installation.

Le Président

Ce sont les retours que j'ai eus.

Michelle Burnet

J'en parlais ce matin avec Vivien Duthoit, parce qu'ils ne répondent pas beaucoup à nos sollicitations. Ils ne sont pas très actifs pour soutenir leur projet.

Le Président

La profession laisse entendre qu'ils avaient abandonné le projet.

Michelle Burnet

C'est toujours à jeu masqué. Ils se mettent peut-être en sommeil à cause de cette histoire de contentieux. Peut-être que le jour où il sera sûr que le contentieux est levé, ils réactiveront leur investissement.

Le Président

Une dernière nouvelle qui est toute fraîche : je viens de recevoir un mail du ministère de la Santé qui nous informe que Julien Couvreur, qui est le nom du futur directeur de l'hôpital de Saint-Nazaire qui a été remonté par moi-même, l'ARS et le docteur Grinand, sera bien le directeur de l'hôpital. C'est un jeune homme de 40 ans, qui vient de l'hôpital d'Auch. C'est un profil purement hospitalier. Le contact s'est bien passé avec lui. Il y avait six candidats hommes, dont trois qui étaient très bons. Julien Couvreur vient d'être retenu par le ministère et il devrait arriver à l'hôpital de Saint-Nazaire pour les cérémonies des vœux. C'est plutôt une bonne chose, parce qu'il était nécessaire d'avoir un patron dans la maison. Il chapeautera lui aussi l'hôpital de Savenay, celui de Pornic et une petite partie de Guérande.

L'information est officielle et peut donc être partagée.

Antoine Bouvet

Pour finir, comme vous le savez tous, et nous le regrettons, Michèle Combelles partira à l'été 2018. Nous avons donc organisé le recrutement de son successeur. C'est M. Barranger, actuellement directeur des finances et de la commande publique à Nantes Métropole, qui nous rejoindra le 1^{er} février prochain. Il a une grande expérience en matière de pilotage budgétaire, d'optimisation, de gestion de contrats. L'intérêt est qu'il arrive le 1^{er} février. Michèle partant l'été, nous pourrons faire un passage de témoin digne de ce nom, sans que ce soit forcément un surcoût, puisque parallèlement, nous avons prévu le recrutement d'un directeur financier mutualisé et que ce poste ne sera pourvu qu'au départ de Michelle Combelles. Il fera donc office de directeur financier, dans un premier temps, puis de DGA des finances mutualisé, et au départ de Michèle, un directeur des finances arrivera.

Le président

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.